

Communiqué de presse

Paris, le 12 mai 2026

Concours Lumières® 2026 : quand la lumière réinvente le patrimoine et transforme l'expérience nocturne des territoires

La 37e édition du Concours Lumières® a récompensé la capacité des villes à concilier excellence environnementale, embellissement du cadre de vie et attractivité des territoires. Les remises des prix auront lieu dans chaque région à l'automne 2026.

Résultats du Palmarès 2026

- 1^{er} Prix ex aequo - **Ville du Quesnoy** pour les **Portes de la citadelle de Vauban** (59) et **Ville de Montluçon** pour la **Motte Castrale** (03)
- 3^e Prix - **Ville de Vichy** pour le **Parc des Sources** (03)
- Prix d'encouragement - **SDE65 des Hautes-Pyrénées** pour la **Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi**

Fortifications de Vauban, motte castrale médiévale, parc thermal classé à l'UNESCO ou petits villages nichés au cœur de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé du Pic du Midi... Cette année encore, le Concours Lumières® récompense des réalisations qui prouvent que la lumière peut révéler un patrimoine, renforcer l'attractivité d'un territoire et magnifier l'expérience nocturne.

Pour cette 37^e édition, le jury du Concours Lumières®, présidé par Guy Geoffroy, Maire de Combs-la-Ville et Président de l'association des Éco Maires, a distingué des projets exemplaires par leur élégance, leur sobriété énergétique et leur capacité à créer de nouveaux récits urbains et paysagers.

Au fil des éditions, le Concours Lumières® témoigne de l'évolution profonde des projets d'éclairage extérieur. Désormais, la lumière ne se limite plus à mettre en valeur un monument : elle accompagne les usages, renforce l'attractivité des centres-villes, restaure le lien social, favorise les déambulations nocturnes et participe à la qualité du cadre de vie.

Les projets récompensés cette année ont tous en commun une même exigence : réduire les consommations énergétiques, limiter les nuisances lumineuses, préserver la biodiversité et intégrer les équipements avec discrétion.

LEDs à haut rendement, pilotage intelligent, scénarios d'abaissement, extinction programmée, réemploi d'installations existantes ou encore limitation des interventions sur

les sites patrimoniaux : **la performance technique se met désormais au service de la sobriété et de l'émotion.**

Parmi les 14 dossiers en compétition, quatre réalisations ont particulièrement retenu l'attention du jury pour leur manière de concilier mise en valeur du patrimoine, respect de l'environnement nocturne et appropriation des espaces publics par les habitants et les visiteurs.

« Cette édition 2026 illustre parfaitement l'évolution des projets de mise en lumière : il ne s'agit plus seulement d'éclairer, mais de révéler un site, d'accompagner les usages, de préserver la nuit et de créer une émotion. Les projets récompensés démontrent qu'une approche sobre et réfléchie peut produire des expériences nocturnes puissantes et attractives », souligne Guy Geoffroy, Président du jury.

À propos du Concours Lumières®

Organisé par le SERCE, le Concours Lumières® valorise, depuis 37 ans, les réalisations d'éclairage de mise en valeur qui allient performance technique, enjeux environnementaux et embellissement du cadre de vie.

Il est ouvert aux **maîtres d'ouvrage publics et privés** ayant réalisé au cours des deux dernières années une **mise en lumière pérenne et visible gratuitement**, d'un monument, site urbain ou rural, jardin ou ensemble paysager, historique ou contemporain.

Il distingue des projets conciliant innovation technique, qualité esthétique, performance énergétique et respect de l'environnement nocturne.

À propos du Serce

Le SERCE représente les entreprises de la transition énergétique et numérique (PME, ETI et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 4000 sites en France. Elles emploient 140 000 salariés et représentent un chiffre d'affaires de 25 Mds€ sur le seul territoire national (40 Mds€ à l'international). Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. L'alliance de leur savoir-faire dans l'énergie et le digital leur permet de proposer de nouvelles solutions énergétiques et numériques qui répondent aux enjeux des territoires et des entreprises. Leur capacité à innover dans le "smart" favorise les échanges entre les bâtiments et quartiers, entre la ville et les réseaux (énergie, éclairage public, éco-mobilité ...).

Membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et de l'Union Française de l'Electricité (UFE)
Membre fondateur de la FIERE (Filière Industrielle des Entreprises Réseaux d'Electricité) - Membre associé de la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et Communication (FIEEC).

Contact Presse SERCE : Léa Truchetto | truchetto@droitdevant.fr | 06 03 18 42 67

Pour en savoir plus et retrouver le palmarès en images : <https://serce.fr/concours-lumieres/>